



## Quelle Restauration dans les collèges ?

**Venez à l'AG qu'organise la CGT**

**Mercredi 16 Mars, de 8 h 30 à 11 h 30**

**à La Bourse du Travail,**

**Salle : 2<sup>ème</sup> Commission (2<sup>ème</sup> étage)**

**(Adresse : 3, rue du Château d'Eau – Paris 10<sup>ème</sup> – Métro : République)**

**La CGT Affaires Scolaires a été reçue le 09 décembre 2015 par Madame Cordebard, chargée du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré à la DASCO, adjointe à la Maire de Paris.**

Cette rencontre sur la demande de Madame l'adjointe au Maire, était pour nous tenir informé de l'évolution programmée par la Mairie de Paris en ce qui concerne la restauration dans les Caisses des Ecoles, régies jusqu'à présent par chaque Maire d'arrondissement.

A ce jour, 40 collèges sont actuellement fournis par la restauration des Caisses des Ecoles.

L'objectif annoncé par Madame la Maire est d'augmenter cette « couverture ». En clair, la politique de la Ville est de se diriger d'ici 2018 vers une restauration faite par l'intermédiaire des cuisines centrales des Caisses des Ecoles. **Ce qui va totalement remettre en cause l'élaboration d'une cuisine traditionnelle dans les 56 collèges autonomes où celle-ci est confectionnée sur place par des Adjoints Techniques des Collèges cuisiniers compétents et formés en tant que tel.**

Cette réforme est dangereuse pour l'intérêt du service public car à terme s'est le risque réel d'une délégation de service public. C'est-à-dire la privatisation de la restauration.

En effet, avec la politique menée actuellement, à savoir :

- redéploiement de dizaines et dizaines de postes dans tous les services de la Ville et du département,
- mise en place du « Grand Paris » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- et la volonté affichée d'Anne Hidalgo, Maire de Paris, de faire des économies budgétaires importantes, est grave de conséquences pour les Parisiens et les personnels dont elle a la charge,

**Que risque-t-il d'arriver à la restauration traditionnelle dans les collèges, si ce n'est de la céder à court terme aux appétits des grands groupes tel que SODEXO ?**

Avec les départs à la retraite de certains ATC cuisiniers, les élus politiques de la Ville auront tout à loisir de ne pas mettre les moyens financiers et humains pour remplacer les postes vacants car les repas pourront être confectionnés par les cuisines centrales des Caisses des Ecoles.

**Que deviendront donc les cuisiniers et les chefs cuisiniers dans les collèges ?**

La CGT Affaires Scolaires en déduit qu'ils ne seront certainement pas repris en totalité par les cuisines centrales de confections des repas. D'où le véritable danger pour le service public...

**Madame la Maire nous informe qu'un premier schéma va être mis en place d'ici septembre 2016**, tout en reconnaissant connaître « la culture particulière » des collègues :

- Problème statutaire des personnels (complexité, transferts....).

Pour l'élue politique, c'est un grand travail de réforme et considère « que c'est une chance mais pas une obligation » car les collègues décideront de leur choix !!!

Mais où sera cette chance pour le personnel qui perdra son statut, et pour les parents qui risquent de payer une facture plus élevée car l'entreprise privée va augmenter les tarifs de cantine ?

Nous avons besoin dans chaque établissement, d'informer la communauté éducative dans son ensemble, des conséquences désastreuses en terme d'emplois publics formés et compétents, si les choix pris seront d'accepter une restauration confectionnée ailleurs que sur place et acheminée par véhicules frigorifiques avec tous les risques alimentaires susceptibles d'arriver comme ça déjà été le cas par le passé, puis être réchauffés par du personnel pas forcément qualifié.

Pour cela, les personnels ATC doivent être vigilants et agir avec l'aide de la CGT Affaires Scolaires pour proposer le maintien d'une restauration traditionnelle là où elle existe déjà avec la mise en place de moyens financiers et humains votés par l'exécutif politique de la Ville de paris...

La CGT Affaires Scolaires reste sur le pied de guerre pour la défense du service public et l'intérêt de tous les personnels et des usagers et vous tiendra informées des suites de ce dossier grave de conséquences.

### **AGISSONS EN SIGNANT LA PETITION :**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>SIGNATURE</b>

**Syndicat CGT des Affaires Scolaires ;** Bourse du Travail ;3 Rue du château d'eau, 75010 PARIS

**@mail : [dasco@us-cgt-spp.org](mailto:dasco@us-cgt-spp.org)**

**Tel : 01.44.52.77.23**